

Sujet : [INTERNET] TR: Avis PPRI Andelle

De :

Date : 27/02/2020 13:52

Pour : <pref-projet-ppri@eure.gouv.fr>

Copie à :

Bonjour,

Vous trouverez en pièce-jointe l'avis du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA) concernant l'enquête publique préalable à la validation du PPRI de l'Andelle.

Restant à votre disposition pour en discuter.

Cordialement.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA)

76780 CROISY-SUR-ANDELLE

Email :

Tel :

—Pièces jointes :—

avis SYMA PPRI Andelle.pdf

573 Ko

SYMA

Croisy-sur-Andelle, le 26 février 2020

Direction des élections de la légalité et de l'environnement

Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales

Boulevard Georges Chauvin- CS 92201

27022 EVREUX CEDEX

V. réf : à l'attention du commissaire enquêteur

Objet : Avis sur le projet de PPRI de la Vallée de l'Andelle-SYMA

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 8 janvier 2020, vous nous avez informé de l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'élaboration du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la vallée de l'Andelle. Par ce présent courrier, nous émettons un avis favorable au projet de PPRI de l'Andelle sous réserve de répondre aux observations ci-dessous concernant les documents suivants :

➤ Cartographie du zonage :

- Romilly-sur-Andelle (plan 2/10) : pourquoi sur le secteur de « La Planche Cabot », (parcelle cadastrale AD n°364-Romilly-sur-Andelle) avoir modifié le zonage qui est actuellement en secteur non urbanisé ? Dans la version de juin 2019, ce secteur était en zone verte soit inconstructible puisque ce secteur est sensible aux inondations (aléas moyens sur la cartographie des aléas du PPRI) et dans la version d'octobre 2019 ce secteur est en zone bleue. Le SYMA n'est pas favorable à ce changement de zonage ;
- Romilly-sur-Andelle (plan 2/10) : pourquoi sur le secteur « Le Marais », (parcelle cadastrale AB n°657-Romilly-sur-Andelle) qui est actuellement sur une zone non urbanisée avoir modifié le zonage ? Dans la version de la cartographie du zonage de juin 2019, ce secteur était en zone verte car secteur sensible aux inondations (aléas faibles sur la cartographie des aléas) et dans la version d'octobre 2019 ce secteur est inscrit en zone bleue ;
- Perruel (plan 9/10) : nous avons noté une modification du zonage au niveau du château de Perruel, « les Aulnettes » sur la parcelle cadastrale ZA n°94. Ce secteur est passé d'une zone verte à une zone bleue. A noter qu'une partie de la parcelle est concernée par un aléa moyen inondation de 0,5 m à 1 m concernant le débordement de cours d'eau pour un événement centennal. Le SYMA n'est pas favorable au changement de zonage de l'ensemble de la parcelle.

En conséquence, nous souhaitons être destinataires des différentes réponses aux interrogations du présent courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Vice-Président,
Laurent SMAGGHE

